

Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt

Date : **08 Juillet 2010**

N° du Projet : **P- MR-IEO-004**

N° du Prêt **2100150014045**

Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a reçu, du Fonds Africain de Développement, un prêt d'un montant de 5.980.000 Unités de Compte en vue du financement, en différentes monnaies, du coût du Projet de Renforcement des Capacités des Acteurs de la Micro Finance (PRECAMF). Une partie des ressources du prêt est destinée aux paiements prévus au titre des services relatifs au renforcement des capacités au niveau de l'offre des services micro financiers, afin d'améliorer l'accès des pauvres économiquement actifs à des services financiers viables et pérennes.

Dans ce cadre, le Ministère de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et des Nouvelles Technologies à travers l'Unité de Gestion du Projet de Renforcement des Capacités des Acteurs de la MicroFinance (PRECAMF) invite, par le présent avis d'appel à manifestation d'intérêt, les candidats éligibles et désireux de figurer sur la liste restreinte, à manifester leur intérêt pour être recrutés à titre de Consultant pour la réalisation à Nouakchott, **des formations au profit du personnel de la Direction Générale de la Supervision Bancaire et Financière de la Banque Centrale de Mauritanie (BCM)**, sur les thèmes : :

- 1. Comptabilité, Analyse Financière et Analyse du portefeuille des IMF**
- 2. Evaluation et Analyse des dossiers de demande d'agrément des IMF et les règles prudentielles applicables aux IMF**

Il s'agit d'une mission qui traitera les deux thèmes dans des sessions de formation séparées et qui vise à :

- ❖ doter les participants des connaissances pour mieux assurer leurs missions de supervision, d'inspection et de contrôle mais aussi et surtout d'élaborer de manière régulière des statistiques fiables sur l'état du secteur en général et des IMF en particulier ;
- ❖ aider les participants à mieux maîtriser le processus d'octroi des agréments aux IMF et les outiller à faire observer par les IMF les règles prudentielles édictées par la BCM. Par conséquent à faciliter l'assainissement du secteur et sa professionnalisation.

Ces formations qui débuteraient au cours de l'année 2010 sont organisées au profit de 26 personnes de la Direction Générale de la Supervision Bancaire et Financière (14 inspecteurs et 12 personnes du contrôle sur pièces). Compte tenu des occupations au sein de cette Direction Générale les formations seront organisées comme suit :

- le thème 1 est dispensé en 03 sessions de 09 participants chacune (05 inspecteurs et 04 contrôleurs sur pièces).
- le thème 2 est dispensé en 02 sessions de 13 participants chacune (07 inspecteurs et 06 contrôleurs sur pièces).

Profil requis :

Les formateurs intéressés doivent:

- être des formateurs agréés sur des thèmes de formation en MicroFinance
- avoir une expertise en MicroFinance.

- avoir des expériences avérées en matière de formation en MicroFinance en général, et sur les thèmes spécifiés en particulier.
- avoir des connaissances et des expériences avérées en matière de réglementation de la MicroFinance.

Dossiers de candidature :

Les dossiers de candidature à la liste restreinte doivent comporter : (i) une lettre manifestant l'intérêt et (ii) une note de présentation justifiant les expériences, les références académiques et professionnelles requises.

Dépôt des dossiers :

Les dossiers peuvent être envoyés par :

- courrier électronique à l'adresse suivante : b_elhafed@yahoo.fr avec ampliations aux adresses suivantes : precamf@maurtiel.mr et fodiediagana@yahoo.fr
- courrier recommandé sous pli fermé et contre reçu au plus tard le **23 Juillet 2010 à 15 heures** à l'adresse suivante :

**UNITE DE GESTION DU PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS DE
LA MICROFINANCE (UGP/PRECAMF).**

SECRETARIAT CENTRAL

VILLA N° B35-056 E NORD

TEL : (222) 529 88 09 ; (222) 529 45 66 FAX : (222) 529 88 10 NOUAKCHOTT

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

En cas d'envoi par la poste ou tout autre mode de courrier, l'Administration ne peut pas être tenue responsable de la non réception dans les dates et heures limites prévues pour le dépôt des dossiers de candidature. Cependant elle vous garantie un accusé de réception de sa part dès réception de votre dossier.

Une liste restreinte de consultants sera dressée conformément aux règles et procédures de la BAD en matière d'utilisation de consultants. Seuls les candidats retenus pour figurer sur les listes restreintes seront contactés pour une éventuelle demande de proposition.

Le Coordonnateur de l'UGP/PRECAMF

Zeidane Ould Moulaye Zein